



Paris, le 21 Juillet 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Etat et Action Logement mobilisés pour le logement des jeunes

Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable et les partenaires sociaux réunis au sein d'Action Logement ont signé, ce jour, les avenants à la convention entre l'Etat et l'UESL-Action Logement, portant sur l'extension de la garantie Visale aux jeunes de moins de 30 ans et à la convention quinquennale 2015-2019 entre l'Etat et l'UESL-Action Logement, renforçant les actions de la PEEC en faveur du logement.

La caution Visale étendue à tous les jeunes de moins de 30 ans

La majorité des jeunes sont confrontés massivement à une double précarité : ils entrent sur le marché du travail dans leur grande majorité par le biais de contrats précaires et leurs ressources sont plus faibles, aléatoires.

Pour répondre à ces difficultés, l'Etat et Action Logement étendent la garantie Visale à tous les jeunes de moins de 30 ans entrant dans un logement : jeunes salariés, non-salariés, chômeurs et étudiants (en dehors des étudiants « non boursiers » rattachés au foyer fiscal de leurs parents). Cela inclut également les étudiants entrant en résidence universitaire dès lors que les logements ne sont pas conventionnés.

Ces mesures concernent un public nombreux. Sur environ 900 000 jeunes entrant annuellement dans le parc locatif privé, Visale peut bénéficier à 300 000 jeunes par an.

L'élargissement du dispositif à ces nouveaux publics entrera en vigueur au plus tard le 30 septembre 2016.

Visale est un service de cautionnement des loyers du parc privé, totalement gratuit. Il garantit aux bailleurs le paiement des loyers impayés durant les 3 premières années du bail. Innovant et totalement dématérialisé, ce dispositif d'Action Logement encourage la sécurisation des parcours professionnels des salariés et des jeunes en facilitant leur mobilité. Avec Visale, le logement ne doit plus être un frein à l'emploi.

Une mobilisation exceptionnelle au service de l'emploi et du logement

Par ailleurs et dans le cadre d'un plan de mobilisation exceptionnelle, les ressources de la PEEC seront orientées vers plusieurs actions prioritaires :

- L'amplification de la production et la rénovation de logements sociaux : Action Logement bonifiera à hauteur de 300 millions d'euros 1 milliard de prêts de haut de bilan destinés à accélérer les investissements des bailleurs sociaux.
- L'accroissement de la création de structures collectives notamment dédiées aux jeunes et aux travailleurs migrants (75 millions d'euros supplémentaires en sus des 400 millions d'euros déjà prévus sur 2016 - 2019).
- Le renforcement de la mixité sociale dans les quartiers prioritaires en créant une offre de logements locatifs intermédiaires par l'Association Foncière Logement (150 millions d'euros supplémentaires) : 1000 logements seront créés dans ces quartiers.
- Le soutien de l'accession à la propriété (120 millions d'euros supplémentaires sur les 1.8 milliards d'euros prévus sur 2016 - 2019)
- L'accélération de la rénovation énergétique du parc privé : 100 millions d'euros supplémentaires au financement des actions de l'ANAH en 2016 et 2017, portant l'engagement de 100 à 200 millions d'euros.

Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'habitat durable a déclaré « *l'extension de Visale aux jeunes de moins de 30 ans est une grande avancée pour eux et s'inscrit dans la priorité donnée à la jeunesse par le Président de la République depuis 4 ans.* »

Jacques Chanut, Président d'Action Logement, se félicite : « *grâce à la réforme initiée par les Partenaires sociaux, Action Logement démontre son engagement et sa capacité à se mobiliser pour déployer un ensemble de mesures de relance, concrètes et ambitieuses, pour une action guidée par la seule nécessité de favoriser l'accès à l'emploi par le logement* ».

Pour **Marie-Angèle Lopes, Présidente de l'APAGL**, « *Avec Visale, les Partenaires Sociaux avancent dans leur lutte contre la précarité des jeunes notamment au travers de l'accès au logement, une de leurs principales préoccupations.* »

CONTACTS PRESSE

Ministère du Logement et de l'Habitat durable : 01 44 49 89 13

Action Logement : 01 44 85 8144

APAGL : 01 42 18 46 53